

DESTINATAIRES :

Salariés, Demandeurs d'Emploi, bénévoles  
d'associations, Responsables Ressources  
Humaines, Entreprises, Collectivités...

INTITULE :

**Accompagnement Méthodologique à la VAE**

**Validation des Acquis de l'Expérience**

PUBLIC :

- Toute personne salariée, demandeur d'emploi ou bénévole souhaitant faire reconnaître son expérience professionnelle d'au moins 3 ans, à temps plein ou partiel, consécutive ou non, en rapport avec le diplôme visé. Pour les diplômes du secteur de la santé et du social, les trois années d'expérience, doivent avoir eu lieu dans les cinq dernières années.

OBJECTIFS:

- Obtenir tout ou partie d'un diplôme validant l'ensemble des compétences et des connaissances acquises dans l'exercice d'une activité professionnelle ou associative en rapport avec la certification professionnelle visée :  
Diplômes de l'Education Nationale : du CAP au BTS  
Diplômes du Ministère de l'Agriculture : CAPA, BPA,...  
Autres ministères : diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME), Educateurs Spécialisés (DEES),
- Bénéficier d'un accompagnement individualisé pour préparer le dossier de VAE : **livret 2**

DEMARCHE :

- La demande de VAE doit être adressée par le candidat au DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) au rectorat de Guyane – route de Baduel 97300 Cayenne – secrétariat : tel 0594 27 20 13 ou 0694 22 26 61 - [dava@ac-guyane.fr](mailto:dava@ac-guyane.fr)  
site : <http://rectorat.ecoles.officelive.com>
- Cette démarche s'appuie sur un dossier complet formé de deux éléments :
  - **un livret de recevabilité (livret 1)** comprenant des documents justificatifs des expériences acquises, des formations suivies et des diplômes obtenus précédemment
  - **un livret d'expériences (livret 2)** relatant au moins 4 expériences vécues mettant en évidence les compétences, savoirs et savoir faire acquis, en relation avec la certification visée

*Remarque : au cours d'une même année civile, un candidat ne peut déposer qu'une seule demande par certification dans la même académie.*

CONTENU :

LIVRET 1 :

- Présentation de la démarche du livret 1 : Information collective sur bassin ou entretien individuel avec le DAVA
- Etude personnalisée du projet de validation par le DAVA (aide au choix du diplôme et remise du livret 1)
- Envoi du livret 1 par le candidat au DAVA pour demande de recevabilité
- Notification par le DAVA sous 3 semaines

LIVRET 2 :

- étape 1 : aide à l'appropriation du livret 2 (2h)
- étape 2 : entretien individuel d'analyse préalable du livret 2 par le méthodologue (2h)
- étape 3 : entretien individuel d'accompagnement avec un expert du domaine professionnel (2h)
- étape 4 : entretien individuel d'accompagnement renforcé (2h)

- étape 5 : atelier collectif d'aide personnalisée à la formalisation du livret 2 (12h soit 3 séances de 4h)
- étape 6 : dépôt du dossier par le candidat, Inscription annuelle à l'examen (entre octobre et décembre)
- étape 7 : - Conseil et préconisations pour l'entretien avec le jury – atelier collectif (1h)  
- Simulation d'entretien à partir du dossier déposé – atelier collectif (3h)

### VALIDATION :

- Un Jury vérifie à partir des livrets et d'un entretien, si l'expérience acquise correspond aux connaissances, aptitudes et compétences exigées pour la certification visée
- Deux sessions de jury par an : 1<sup>er</sup> ou 4<sup>ème</sup> trimestre
- En cas de validation partielle, le candidat dispose de 5 ans pour obtenir sa certification totale

### CALENDRIER :

- Calendrier des rendez-vous : nous contacter
- Durée de l'accompagnement VAE (livret 2) : 24H
- A compter de la notification de recevabilité, le candidat a 1 an pour déposer son dossier.
- Dates butoirs pour déposer le dossier : 30 Juin ou 30 Novembre

### LIEUX :

- KOUROU- antenne KAWANA, 7 Passage Monnerville et LEP Elie Castor, rue E. Duchesne
- SAINT LAURENT du MARONI - antenne APP – 6 rue J.J. Rousseau 97300 – St Laurent du Maroni

### INTERVENANTS :

- Equipe d'intervenants du Greta Ouest, formée à la méthodologie
- Sous la responsabilité du DAVA (Dispositif de Validation des Acquis)

### PRIX :

- VAE : prix forfaitaire pour une prestation de 24h :1050 €
- Devis personnalisé nous contacter
- Le candidat salarié peut bénéficier d'un congé de 24 h de temps de travail, consécutives ou non.
- - Pour les salariés, prise en charge financière possible par l'employeur ou l'OPCA de l'entreprise : Plan de formation de l'entreprise, Congé Individuel de formation, Droit Individuel à la Formation.  
- Autre statut : Demandeurs d'Emploi se renseigner auprès du Pôle Emploi  
- Travailleurs handicapés : contacter l'AGEFIPH ou l'APEGH

### CONTACTS- INSCRIPTIONS :

*Contact commercial :*

Estelle DIZIAIN –WALTER  
Conseillère en Formation Continue  
06 94 41 18 21

[estelle.diziain@ac-guyane.fr](mailto:estelle.diziain@ac-guyane.fr)

Bassin de Kourou : Antenne KAWANA :  
Tel 05 94 22 34 62  
Fax 05 94 32 54 58  
Contact : Emmanuelle WASER  
[Ciceb.kawana@orange.fr](mailto:Ciceb.kawana@orange.fr)

Bassin de Saint Laurent du Maroni : APP  
Tel 05 94 34 37 40  
Fax : 05 94 34 41 37  
contact : Pascal MAURICE, coordonnateur  
[app.stlaurent@wanadoo.fr](mailto:app.stlaurent@wanadoo.fr)

*Suivi convention, facturation :*

Siège Greta Ouest :

collège Paul JEAN LOUIS  
Route de Saint Maurice BP 158  
97311 St Laurent du Maroni cedex  
Tel / Fax: 05 94 27 92 81  
[gretaouest@ac-guyane.fr](mailto:gretaouest@ac-guyane.fr)

site Internet : [www.greta-gipfcip-guyane.fr](http://www.greta-gipfcip-guyane.fr)